

Un site officiel de l'UE[Comment le vérifier?](#)[Accueil](#) > [Mon compte](#) > Ma plainte

## Plainte pour mauvaise administration

Plainte soumise le: mercredi | 24 mars 2021

### Médiateur européen

**Prénoms :** Rémy

**Nom :** Malgouyres

**Adresse (ligne 1) :** Le Bourg

**Adresse (ligne 2) :**

**Ville :** Égliseneuve près Billom

**Département/Région/Province :** Puy-de-Dôme

**Code postal :** 63160

**Pays :** France

**Nationalité** français/française

**Tél. :**

**Adresse courriel :** remy@malgouyres.org

**Préférences linguistiques** français

### Contre quelle institution ou quel organe de l'Union européenne (l'UE) porte votre plainte ?

Parlement européen

**Quelle décision ou quelle action motive votre plainte ? Quand en avez-vous eu connaissance ? Joindre le cas échéant, les pièces afférentes.**



M. Brice Hortefeux a manqué de donner une raison claire pour son refus d'intervenir dans un dossier que je lui ai soumis.

Il a invoqué un principe de séparation des pouvoirs et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui sont des principes nationaux généraux, sans faire de référence précise ni au droit national français, ni au droit européen, pour expliquer son refus d'intervenir.

Le courrier a été transmis à M. Brice Hortefeux par un procédé de certification des contenus, figurant à l'article 658 du code de procédure civile et reconnu par les tribunaux français, appelé "signification d'actes par huissiers de justice". Cette certification vous est transmise via un procès verbal ci-joint.

**À votre avis, quelle est l'erreur commise par l'institution ou l'organe de l'UE concerné ?**

Article 41 - Right to good administration

(c) the obligation of the administration to give reasons for its decisions.

**À votre avis, que devrait faire l'institution ou l'organe en question pour réparer son erreur ?**

Obliger M. Hortefeux à apporter une réponse claire.

**Avez-vous déjà contacté l'institution ou l'organe de l'UE concerné en vue d'obtenir réparation ?**

Non

**Si votre plainte concerne des rapports de travail avec les institutions et les organes de l'UE : avez-vous utilisé toutes les possibilités de demandes ou de réclamations administratives internes prévues par le Statut des Fonctionnaires des Communautés européennes ? Si oui, les délais fixés pour la réponse sont-ils échus ?**

Oui (veuillez spécifier)

Le projet concerne différentes tentatives de recours pour lesquels je n'ai pas pu obtenir de réponse en France pour un traitement déséquilibré de mes projets de recherche, qui se caractérise dans le droit français comme une infraction pénale de harcèlement moral.

Parmi les projets qui ont fait l'objet d'un traitement déséquilibré, se trouve le projet Européen CA16212 - Impact of Nuclear Domains On Gene Expression and Plant Traits.

Cependant, je pense que pour faire l'objet d'un recours européen, cette question doit faire l'objet d'une plainte séparée qui se réfère directement à la charte des droits fondamentaux.



**L'objet de votre plainte a-t-il déjà donné lieu à une décision judiciaire ou est-il en instance devant un tribunal ?**

**Veillez confirmer que vous avez lu les informations ci-dessous.**

Vous avez lu la note d'information sur le traitement des données et la confidentialité.

**Acceptez-vous que votre plainte soit transmise à une autre institution ou à un autre organe (au niveau européen ou national) si le Médiateur européen estime qu'il n'est pas habilité à la traiter ?**

Oui

### **Pièces jointes**

<b>Nom</b>	<b>Taille</b>
reponse-brice-hortefeux.pdf	745.7 KB
courrier-adresse-a-monsieur-brice-hortefeux.pdf	3.35 MB
proces-verbal-de-signification-brice-hortefeux-2020-12-17.pdf	1.08 MB

---

1, avenue du Président Robert Schuman

T. +33 (0)3 88 17 23 13

[www.ombudsman.europa.eu](http://www.ombudsman.europa.eu)

CS 30403

F. +33 (0)3 88 17 90 62

F - 67001 Strasbourg Cedex

